



## Règlement d'ordre intérieur

### Cotisation annuelle (droit d'inscription)

- Tout élève paie une cotisation annuelle : 15€ de septembre à juin, 12€ de janvier à juin, 10€ d'avril à juin.
- La cotisation est obligatoire pour tous les élèves.
- La cotisation couvre l'assurance RC et les frais administratifs pour l'année scolaire.
- Cette cotisation n'est en aucun cas remboursable.

### Paiement des cours et absences

- L'accès au cours est autorisé uniquement après paiement de celui-ci. L'élève qui n'est pas en ordre de paiement peut voir son accès au cours refusé sans prétendre à aucun remboursement.
- Les cours d'essai sont payants.
- L'abonnement est nominatif, non remboursable et ne peut être cédé ou échangé.
- **Pour les enfants** : l'inscription se fait par semestre (de septembre à janvier et de février à juin). Seuls les cours manqués suite à une longue absence (au minimum 3 semaines consécutives) et pour cause de maladie ou d'accident UNIQUEMENT pourront être reportés au semestre suivant. Un certificat médical couvrant au minimum 3 semaines d'absence consécutives devra nous parvenir avant la fin de la période couverte sinon il ne sera pas pris en compte. Le certificat médical attestant de l'incapacité à suivre les cours doit être un original. Des frais administratifs équivalant à 20% du prix des cours manqués seront toutefois déduits. Les cours ne sont en aucun cas remboursés.  
Dans un souci d'organisation, veuillez signaler l'absence de l'enfant au cours soit par mail, soit par téléphone.  
Tout désistement au(x) cours doit également être signalé afin de ne pas bloquer inutilement une place.
- **Pour les adultes** : les cours se règlent au moyen de cartes de cours (10 ou 20 cours) valables 3 mois. Elles sont nominatives et valables pour tous les cours excepté les cours de Pilates. Elles sont non remboursables et pourront être prolongées UNIQUEMENT en cas de maladie ou d'accident. Un certificat médical couvrant au minimum 3 semaines d'absence consécutives devra nous parvenir avant la fin de la période couverte sinon il ne sera pas pris en compte. Le certificat médical attestant de l'incapacité à suivre les cours doit être un original. Des frais administratifs équivalant à 20% du prix des cours manqués seront toutefois déduits.  
Dans le cas où l'élève oublie sa carte, le tarif à la séance (14€) sera appliqué.  
Accordanse décline toute responsabilité en cas de perte/vol de carte de cours.

### Assurance

- L'assurance RC est obligatoire et comprise dans la cotisation annuelle (droit d'inscription). Elle couvre uniquement la responsabilité civile de l'école pendant les heures de cours. Nous vous conseillons de souscrire une assurance complémentaire de type "individuelle accident" auprès de votre assureur.
- Cette assurance RC est collective et non nominative, ce qui signifie qu'elle est obligatoire car chaque élève y contribue.

### Communication

- Parents et élèves doivent impérativement prendre connaissance des documents/avis envoyés par mail ou remis en mains propres et affichés sur le panneau d'informations à l'accueil (renouvellement des cotisations/inscriptions, infos spectacle, stages, congés...)

- **RGPD** (Règlement Général sur la Protection des Données) : vos coordonnées sont exclusivement utilisées dans le but de vous informer des activités de l'école. Celles-ci ne seront en aucun cas transmises à des tiers et restent totalement confidentielles. Toutefois, vous avez toujours la liberté de vous désinscrire de la mailing liste d'Accordanse en répondant à nos courriels par "stop courriels".

### **Cours**

- Toute personne désirant s'inscrire, doit s'assurer de sa bonne condition physique générale.
- Les élèves sont tenus d'être ponctuels au cours, ceci par respect pour le professeur et les autres participants.
- Les élèves porteront une tenue adaptée au cours suivi (pas de bijoux, vêtements de ville, jeans,...). Les professeurs ont la liberté de refuser la participation d'un élève qui porte un équipement inadéquat.
- Seul l'élève participe au cours. Les parents ne sont pas autorisés à rester dans le studio ni à prendre des photos et filmer les cours sans l'autorisation préalable de la direction.
- Les parents sont responsables de leurs enfants en dehors de leurs heures de cours. Ils veilleront à les accompagner dans l'école et à les superviser avant et après leurs cours. L'accueil n'est pas une garderie. Accordanse décline toute responsabilité en-dehors des cours.
- Accordanse se réserve le droit d'assurer le remplacement d'un professeur absent afin que le cours puisse bien avoir lieu.
- Un cours ne s'ouvre qu'à partir de cinq inscriptions semestrielles.
- Les cours avec moins de quatre élèves ne seront pas donnés.

### **Vestiaires**

- Des vestiaires, équipés de douches, sont à votre disposition et doivent obligatoirement être utilisés pour se changer (pas de vestes, chaussures,... dans le studio ni dans la zone d'accueil).
- Ne laissez aucun objet de valeur dans les vestiaires, l'école déclinant toute responsabilité en cas de vol ou perte de biens personnels.
- Les élèves sont tenus de respecter la propreté des lieux.

### **Studio**

- Le studio est équipé d'un tapis de danse professionnel : interdiction d'utiliser de la colophane, coca,...
- Il est interdit de manger dans le studio. Les boissons, à part l'eau, sont interdites.
- Uniquement votre sac, contenant vos objets de valeur, peut être déposé dans le studio.
- Veillez à éteindre votre GSM dans le studio afin de ne pas perturber le cours.

### **Parking**

- Le parking dans l'avenue Georges Henri est payant entre 9h et 18h00 du lundi au samedi (contrôles fréquents !!).
- Les rues perpendiculaires à l'avenue Georges Henri (passé le boulevard Brand Withlock) sont des zones bleues (disque de stationnement obligatoire).

***Toute personne inscrite dans l'école est censée avoir pris connaissance du règlement d'ordre intérieur et s'engage à le respecter. Accordanse se réserve le droit de ne plus accepter les élèves qui ne respectent pas ce règlement.***